

2 LATINOS

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 4 RUE SULLY, 94480 ABLON SUR SEINE
932 767 452 RCS CRETEIL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUILLET 2025

L'an 2025,
Le 28 juillet,
A 10 Heures,

Madame Elodie SOARES, demeurant 12 Place Georges Tournier, 81200 MAZAMET
Associée Unique de la société 2 LATINOS,

Après avoir exposé :

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 4 Rue Sully, 94480 ABLON SUR SEINE au 12 Place Georges Tournier, 81200 MAZAMET et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Elodie SOARES, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 4 Rue Sully, 94480 ABLON SUR SEINE au 12 Place Georges Tournier, 81200 MAZAMET à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au :

**12 PLACE GEORGES TOURNIER,
81200 MAZAMET. »**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Elodie SOARES